

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET

Responsable du service du conseil municipal

☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82

Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 24 Avril 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à partir de la question 1 : 23

Nombre de conseillers présents à partir de la question 5 : 24

Nombre de pouvoirs à partir de la question 1 : 8

Nombre de pouvoirs à partir de la question 5 : 9

Nombre de votants jusqu'à la question 4 : 31

Nombre de votants à partir de la question 5 : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT à partir de la question 5, Dominique SARDOU, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER à partir de la question 1, Martine ABOT, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Luce TROUBAT, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Hervé CHAPUIS a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Yves PARINGAUX a donné pouvoir à François PILLOT, Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ jusqu'à la question 1, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Martine ABOT, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, David BRAULT a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Anne MONNEAU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Luce TROUBAT.

**Absent excusé :** François PILLOT jusqu'à la question 5

**Secrétaires de séance :** Catherine PARDILLOS et Luce TROUBAT

**Session ordinaire**

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou forfait (*)
04/03/15	021	<b>Animation de la ville</b> - Contrats de cession pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle avec l'Orchestre Franck Sllrotteau (14 juillet 2015)	1 901,72€*
13/03/15	023	<b>Marchés publics</b> - Marché pour les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux d'aménagement partiel du bâtiment de l'Aubrière avec - la société BTP Consultants (contrôle technique) - la société DEKRA (sécurité et protection de la santé)	3 498 € 1 320 €
16/03/15	024	<b>Marchés publics</b> - Marché de fourniture à bons de commande (mini 1 600 € HT maxi 5 000 €) pour le marquage routier avec la société Aximum de Parçay-Meslay	5 000 €
17/03/15	025	<b>Marchés publics</b> - Marché pour les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réalisation du Centre technique municipal avec - la société BTP Consultants (contrôle technique) - la société BECS (sécurité et protection de la santé)	11 963 € 4 590 €
19/03/15	028	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°1 au marché de travaux de révision des toitures du centre de loisirs La Môme avec la société Soprema Entreprise Sas de champagne (adaptation des travaux et réajustement du marché en moins-value totale de 4 459 € HT)	-----
19/03/15	029	<b>Animation de la ville</b> - Contrats de cession pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle de carnaval avec la Compagnie La Facétieuse à Allogny	692 €*
25/03/15	030	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°1 au marché de prestations de balayage de caniveaux avec SITA SUEZ Centre Ouest (modification du nom de l'entreprise dénommée SUEZ Environnement sans incidence sur le prix du marché)	-----
26/03/15	031	<b>Informatique</b> - contrat d'accès à Internet pour la télégestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec FREE SAS (prix forfaitaire mensuel, plus création de ligne et matériel)	29,99 * 58,99*
02/04/15	033	<b>Finances</b> - Création d'une régie municipale de recettes et d'avances pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	-----
02/04/15	034	<b>Finances</b> - Instauration de tarifs pour l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage	-----
		Dépôt de garantie	80 €*
		Avance sur emplacement et fluides	30 €**
		Emplacement	2,20 € TTC par jour
		Électricité	0,15 € TTC le kw/h
		Eau	3,15 € TTC le m3
		* encaissé ou restitué en fin de séjour, une partie de la caution pouvant être retenue en fonction de l'état des lieux	

		** correspondant à une estimation de consommation et au droit d'emplacement pour une durée de 6 jours	
02/04/15	034 bis	<b>Marchés publics</b> - Marché pour la viabilisation de trois parcelles dans le cadre du permis d'aménagement Cormier Véron avec SAS Travaux Pays de Loire de Cinq-Mars-La-Pile	55 470,22 €
08/04/15	032	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'un jardin paysager fixant le coût des travaux sur lequel s'engage l'Eurl Brigitte Barbier de Orléans -	58 141,31 €

## 1. Subvention exceptionnelle pour l'aide aux victimes de la catastrophe naturelle au VANUATU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 4 abstentions (Groupe Réuni(e)s pour Fondettes), décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'UNICEF pour soutenir les victimes du cyclone PAM au VANUATU ; le versement sera effectué par virement auprès de l'UNICEF.

## 2. Décision modificative n° 1 sur le budget général 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 4 abstentions (Groupe Réuni(e)s pour Fondettes), décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget général 2015 comme suit .

Section de Fonctionnement	
Dépenses	
Libellé	Montant
6574 025 ADM Subventions aux associations	1 000 €
022 020 ADM - Dépenses imprévues	-1 000 €

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document relatif à la délibération.

## 3. Création d'un groupement de commandes dans le domaine de l'énergie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes de Tours(s)plus et des communes membres, constitué pour la conclusion de marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux dans les domaines de l'énergie pour les années 2015 à 2017, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. La convention constitutive de groupement de commandes est adoptée. La Communauté d'agglomération Tour(s)plus est le coordonnateur du groupement.

Après un vote à main levée, sont désignés, à l'unanimité : Monsieur Hervé CHAPUIS, comme membre titulaire et Monsieur Jean-Paul LAUNAY comme membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

L'examen des offres et le choix du titulaire du marché seront effectués selon les cas, par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'agissant des procédures formalisées, et par le coordonnateur s'agissant des procédures adaptées au sens de l'article 28 du code des marchés publics. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la délibération.

#### **4. Conventions de mise en servitudes des terrains communaux cadastrés ZP n° 584 et 578 et des chemins ruraux n°98 et n°113 au lieu-dit Cormier Véron avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'extension du réseau électrique du site d'activités de la Haute Limouillère**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter la convention de mise en servitude de la parcelle communale cadastrée ZP n° 584 située au lieu-dit Cormier Véron au profit du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (sis 12-14 rue Blaise Pascal 37013 TOURS Cédex 1) pour l'extension du réseau électrique du site d'activités de la Haute Limouillère, à titre gracieux ;

- d'adopter les conventions de mise en servitudes de la parcelle communale cadastrée ZP n°578 et des chemins ruraux n°98 et n°113 situés au lieu-dit Cormier Véron au profit du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (sis 12-14 rue Blaise Pascal 37013 TOURS Cédex 1) pour l'extension du réseau électrique du site d'activités de la Haute Limouillère, moyennant le prix de un euro symbolique.

Les constitutions de servitudes feront l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer les dites conventions ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

#### **5. Transfert dans le domaine communal des équipements communs du groupement d'habitations « Le Carroi de la Cure 1 », réalisé par Touraine Logement ESH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- le transfert dans le domaine communal, moyennant le prix de un euro symbolique, des équipements communs, voirie, réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales et espaces verts du groupement d'habitations "Le Carroi de la Cure 1" cadastrés section ZS sous les numéros ZS 1270, 1271, 1238 et 238, d'une superficie globale de 6 659 m<sup>2</sup>.

- le classement de ces parcelles dans le domaine public communal conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapportant à la présente délibération, les frais d'acte notarié étant à la charge de Touraine Logement ESH. Les crédits nécessaires à l'entretien des équipements communs du groupement d'habitations "Le Carroi de la Cure 1" sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **6. Projet urbain partenarial avec les propriétaires des parcelles cadastrées YB n° 155 et n° 156, porteurs de projets de division de leurs propriétés en lots à bâtir au lieu-dit La Basse Moussardière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 contre (groupe Réuni(e) Pour Fondettes), décide

- d'approuver la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial avec les particuliers porteurs de projets propriétaires des parcelles YB 155 et 156 dans le cadre de l'opération d'aménagement au lieu-dit La Basse Moussardière ;

- de demander aux porteurs de projets une participation à hauteur de 50 % du montant TTC estimé des travaux duquel est déduit le FCTVA, compte tenu que la rue de la Planche dessert déjà une habitation ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention de Projet Urbain Partenarial à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, aux conditions suivantes :

<b>MONTANT DES TRAVAUX ET DE LA PARTICIPATION DES PARTICULIERS PORTEURS DE PROJET PROPRIETAIRES DES PARCELLES YB 155 ET156</b>	
Coût total des travaux H.T	60 088,80 €
Coût total des travaux TTC (TVA 20%)	72 106,56 €
FCTVA : 15,761 %	11 364,71 €
Coût total des travaux à la charge de la Collectivité T.T.C - FCTVA	60 741,85 €
Montant à la charge des particuliers porteurs de projet	30 370,93 €

La convention de Projet Urbain Partenarial signée sera consultable à la Mairie au service urbanisme aux heures d'ouverture du service et annexée au Plan Local d'Urbanisme lors d'une prochaine modification du document d'urbanisme.

La mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée un mois en Mairie et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville conformément aux articles R.332-25-2 du Code de l'Urbanisme et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 7. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1er juillet 2015 comme suit :

### EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

#### Filière ADMINISTRATIVE

- Ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint administratif 2ème classe

Adjoint administratif 2ème classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 7

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 8. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la Commune :

### LISTE DES GRADES

<b>Emploi</b>	<b>Grade correspondant à cette fonction</b>	<b>Catégorie hiérarchique correspondante</b>	<b>Nombre emplois</b>	<b>Année de recrutement sur l'emploi</b>	<b>Observations</b>
<i>Directeur du service informatique</i>	<i>Ingénieur territorial</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>2015</i>	<i>motif pérennisation</i>

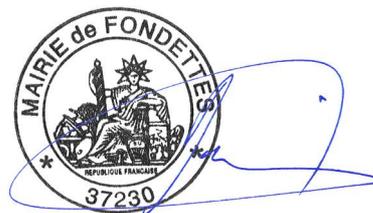
L'organisation de la sélection professionnelle est déléguée au Centre de gestion de l'Indre et Loire (CDG 37) ; Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir avec le CDG 37 ; Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **9. Syndicat intercommunal Cavités 37 : avis sur l'adhésion de la commune d'Ingrandes-de-Touraine et le retrait de la commune de Mazières-de-Touraine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Ingrandes-de-Touraine au Syndicat Cavités 37 et au retrait de la commune de Mazières-de-Touraine.

Fait le 24 avril 2015  
Affiché le 29 avril 2015

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**